

URBANISME**38 rue Gabriel Péri**

Autorisation de déposer une demande de permis de démolir

EXPOSE DES MOTIFS

La Commune d'Ivry-sur-Seine a acquis le bien sis 38 rue Gabriel Péri, ex-garage Ford, dans le cadre de l'opération d'ensemble du foyer pour personnes handicapées et des logements prévus à l'angle des rues Péri-Ferrer.

Par délibération en date du 28 mai 2009, le Conseil municipal a approuvé la promesse synallagmatique de vente à la société ICADE concernant le bien susvisé.

Dans l'attente de la vente effective, afin d'éviter tout risque de nouveau squatt et en vue de l'opération de logement et de foyer prévue à cet endroit, je vous demande de décider la démolition du bien sis 38 rue Gabriel Péri, cadastré section N n°47 et 247 à Ivry-sur-Seine, et d'autoriser la société ICADE à déposer une demande de permis de démolir, au nom et pour le compte de la Commune.

P.J : plan cadastral.

URBANISME

38 rue Gabriel Péri

Autorisation de déposer une demande de permis de démolir

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de l'urbanisme,

vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment son article 72,

vu l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,

vu sa délibération en date du 22 janvier 2004 approuvant la révision du Plan local d'urbanisme (PLU), modifié en dernier lieu le 16 avril 2009,

vu sa délibération en date du 22 mai 2008 relative à l'acquisition des parcelles cadastrées section N n°47 et 247 sises 38 rue Gabriel Péri à Ivry-sur-Seine aux consorts Blanchet en vue de la réalisation d'un foyer pour personnes handicapées,

vu sa délibération du 28 mai 2009 approuvant la promesse synallagmatique de vente à la société ICADE concernant l'ensemble immobilier sis 38 rue Gabriel Péri sur les parcelles cadastrées section N n°47 et 247 à Ivry-sur-Seine,

considérant que les parcelles cadastrées section N n°47 et 247 fermées au public, appartiennent au patrimoine privé de la Commune,

considérant qu'il convient de démolir le bien immobilier (ancien garage Ford) sis 38 rue Gabriel Péri et cadastré section N n°47 et 247 à Ivry-sur-Seine, en vue de l'opération de logement et de foyer prévue à cet endroit,

vu le plan de situation, ci-annexé,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : DECIDE la démolition du bien sis 38 rue Gabriel Péri, parcelles cadastrées section N n°47 et 247 à Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 2 : AUTORISE la société ICADE à déposer, au nom et pour le compte de la Commune, une demande de permis de démolir concernant le bien susvisé.

ARTICLE 3 : PRECISE que le bien sera gardienné par cette même société en l'attente de sa démolition.

RECU EN PREFECTURE
LE
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 20 NOVEMBRE 2009